



<https://www.fo-prefectures.com/>

FO APPELLE A PARTICIPER MASSIVEMENT AUX CORTÈGES DU 2 OCTOBRE

La manifestation du 2 octobre 2025 est organisée par les organisations syndicales en réponse à l'absence de réponses claires de la part du Premier ministre, Sébastien Lecornu, lors des négociations du 24 septembre 2025. L'ensemble des syndicats, y compris FO, ont exprimé leur frustration face au manque de clarté sur des questions clés telles que le budget 2026, la réforme de l'assurance chômage, le gel des prestations sociales et le gel du point d'indice dans la fonction publique.

Cette mobilisation fait suite à une journée de grève et de manifestation réussie le 18 septembre 2025, qui avait rassemblé entre 500 000 et un million de personnes selon les sources.

Les syndicats espèrent ainsi faire pression sur le gouvernement pour obtenir des concessions sur leurs revendications. Cependant, il est important de noter que le Premier ministre Sébastien Lecornu est actuellement dans une position politique fragile, sans majorité solide à l'Assemblée nationale. Cette situation pourrait potentiellement rendre son gouvernement plus vulnérable à la pression syndicale.

C'est pourquoi, la manifestation du 2 octobre a un sens pour les organisations syndicales car elle permet de faire entendre leurs revendications aux bénéficiaires des salariés du privé comme du public mais aussi pour les retraités et de mettre la pression sur le gouvernement.



à partir
du **2**
OCTOBRE
POUR L'ABROGATION
DE LA RÉFORME DES
RETRAITES
POUR
L'AUGMENTATION
DES SALAIRES
CONTRE L'AUSTÉRITÉ
pour gagner!
avec **FO**



Aucune réponse concrète aux attentes du monde du travail. L'intersyndicale appelle à une mobilisation massive le 2 octobre !

Après la réussite de la mobilisation interprofessionnelle du 18 septembre, l'ensemble des organisations syndicales avait pesé un ultimatum. Elles ont été reçues ce matin par le Premier ministre, pour obtenir des réponses concrètes aux revendications exprimées par les travailleuses et les travailleurs.

L'intersyndicale déçoit une occasion marquée. Après un long échange avec le Premier ministre sur les enjeux qui se posent pour le monde du travail, aucune réponse claire n'a été apportée à la colère des salarié-es, agent-es, demandeurs-euses d'emploi, jeunes, retraité-es ...

Le Premier ministre a expliqué qu'il n'était pas en mesure de connaître la copie finale du budget 2026 qui sera adoptée par le Parlement, alors que l'intersyndicale attendait au moins des pistes sur une copie initiale. Ni rupture avec les mesures présentées en juillet, ni engagement sur ce qui pourraient être des mesures de justice sociale et fiscale.

Le monde du travail a assez souffert et c'est pourquoi l'ensemble des organisations syndicales appelle à amplifier la mobilisation lors d'une nouvelle journée d'action et de grève interprofessionnelle le jeudi 2 octobre prochain pour exiger :

- L'abandon de l'ensemble du projet de budget et notamment le doublement des franchises médicales, l'année blanche (désindexation des pensions, des prestations sociales, des salaires des agent-es de la fonction publique et du budget des services publics), la suppression de 3000 postes de fonctionnaires et la réforme de l'assurance chômage, ainsi que des projets attaquant le code du travail, et le 1er mai ;
- La justice fiscale, avec la mise en place de dispositifs qui taxent les gros patrimoines et les très hauts revenus, et contraignent le versement des dividendes ;
- La conditionnalité sociale et environnementale des 211 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises privées ;
- Des moyens budgétaires à la hauteur pour les services publics partout sur le territoire ;
- Une protection sociale de haut niveau et l'abandon du recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans ;
- Des investissements dans une transition écologique juste et la réindustrialisation de la France, et des mesures contre les licenciements.

Pour préparer et réussir les grèves et manifestations du 2 octobre, les travailleuses et travailleurs et leurs syndicats maintiendront la pression et leurs revendications salariales par des actions dans les entreprises, les services et administrations, par différentes initiatives, organisations de réunions d'information, assemblées générales ou personnes ...

Les organisations syndicales conviennent d'ores et déjà de se revoir très rapidement.

Paris, le 24 septembre 2025

POUR L'ABROGATION DE LA RÉFORME DES RETRAITES

POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES DU PUBLIC ET DU PRIVÉ

CONTRE L'AUSTÉRITÉ

La facture du quoi qu'il en coûte ne doit pas peser sur les travailleurs. Alors que les versements de dividendes ont battu un nouveau record historique en 2024 de plus de 100 milliards d'euros, la juste répartition de la richesse produite doit répondre aux inégalités sociales.

FO est déterminée à poursuivre la lutte contre les mesures d'austérité et le dogme de la réduction de la dépense publique et réaffirme son opposition à la casse des services publics.

FO exige et revendique

- l'**augmentation de tous les salaires**. Pas d'année blanche, ni de gel du point d'indice, des pensions et minima sociaux;
- l'**abrogation de la réforme des retraites de 2023**, qui reste injuste, brutale et injustifiée;
- la transparence et la **conditionnalité des aides publiques** versées aux entreprises;
- l'**abandon de tout budget d'austérité**.

**Pour gagner sur les revendications,
pour un budget de justice sociale et fiscale,
pour notre protection sociale collective
et notre Sécurité sociale,**

**par les assemblées générales, dans les entreprises
et les administrations, préparons la grève**

à partir du

2

OCTOBRE

*pour gagner!
avec*

FO



RÉDUIRE LA FONCTION PUBLIQUE : LE PLAN CHOC DE PHILIPPE JUVIN

Le député LR des Hauts-de-Seine, Philippe Juvin, propose un dispositif radical pour réduire les effectifs de la fonction publique : **verser 70 % du salaire brut pendant dix ans aux fonctionnaires volontaires qui démissionneraient**. Une mesure qu'il compte défendre via un amendement au projet de loi de finances pour 2026. Une alternative au non-remplacement des départs à la retraite Pour le député Juvin, cette solution serait plus rapide et efficace que la méthode actuelle, jugée trop lente et dépendante des alternances politiques. « Elle nécessite de cibler les postes les moins utiles, ce qui n'est pas toujours évident », souligne-t-il. À l'inverse, son projet permettrait une baisse immédiate de 30 % de la masse salariale dès la première année, et de 100 % après dix ans.



Ce dispositif serait cumulable avec une activité privée et s'arrêterait en cas de départ à la retraite. Seuls les ministères non régaliens (Intérieur, Justice, Défense exclus) seraient concernés. « Cela éviterait de fragiliser les missions essentielles de l'État », précise le député.

Des économies, mais aussi des risques M. Juvin met en avant les économies substantielles générées, ainsi que la création de richesses par les ex-fonctionnaires se reconvertissant dans le privé. Cependant, des interrogations persistent : risques de désorganisation des services publics, effets d'aubaine, ou encore absence de condition d'ancienneté.

Certains collègues députés de M. Juvin plaident pour un droit de veto de l'administration sur les départs, afin d'éviter les perturbations. Le député, lui, privilégie une approche concertée, permettant d'étaler les départs dans le temps. « Il faut baisser la masse salariale, mais sans bloquer systématiquement les demandes », insiste-t-il.

Prochaine étape : l'examen du budget 2026 Le texte devra convaincre les parlementaires LR, alors que les discussions s'annoncent intenses sur l'équilibre entre économies et maintien du service public. Une chose est sûre : la proposition de M. Juvin marque une volonté de rupture dans la gestion des effectifs publics.



Accident de trajet : l'itinéraire et la durée, des critères déterminants pour les fonctionnaires

Le tribunal administratif d'Orléans a récemment rejeté la demande d'un fonctionnaire qui sollicitait la reconnaissance d'un accident de la route comme imputable au service. L'agent avait été victime d'un accident de la route, alors qu'il rentrait chez lui après avoir assisté au spectacle de fin d'année de son fils.

Un détour fatal à la reconnaissance de l'accident L'administration a justifié son refus en soulignant que le fonctionnaire s'était écarté de son trajet habituel, un critère suffisant pour « détacher l'accident du service ».

Selon les juges, bien que le lieu de l'accident se situait à seulement 500 mètres de l'école de son enfant, la durée du trajet – une heure et trente minutes après son départ du travail – était « excessive ».

Pour le tribunal, cette durée dépasse largement celle d'un trajet normal ou d'un détour justifié par les nécessités quotidiennes, comme la récupération d'un enfant.

Un recours rejeté Le fonctionnaire, qui contestait la décision de l'administration, estimant qu'elle était « entachée d'une erreur d'appréciation », n'a pas obtenu gain de cause. Les juges ont confirmé que l'accident ne pouvait être considéré comme un accident de trajet, en raison du détour et de la durée anormalement longue du parcours.

Pourquoi cette décision est-elle importante ?

Ce jugement rappelle que pour qu'un accident soit reconnu comme imputable au service, le trajet doit rester dans le cadre des habitudes et des contraintes ordinaires de la vie quotidienne. Tout écart significatif, en temps ou en distance, peut remettre en cause cette reconnaissance.



LU POUR VOUS !!

36 % des emplois de la fonction publique pourraient être affectés par l'intelligence artificielle

Une étude du cabinet Roland Berger, publiée le 19 septembre et basée sur 450 emplois de la fonction publique, met en lumière les conséquences – potentielles – de l'intelligence artificielle générative dans le secteur public. Selon l'étude, ce sont ainsi **36 % des emplois dans le secteur public à travers le monde qui seront exposés à des changements importants ces prochaines années**. Ces derniers pourront être de deux ordres : 22 % pourraient être "augmentés", c'est-à-dire facilités par l'usage de l'IA, qui prendra en charge des fonctions entières. Les secteurs concernés sont par exemple les douanes, les services d'impôts ou encore les secrétariats juridiques, cite l'étude. Parallèlement, **7,5 % des postes de fonctionnaires pourraient, eux, être entièrement automatisés**. Agents de centres d'appels et secrétariat administratif font partie des postes qui risquent de disparaître cités par l'étude. **ACTEUR PUBLIC**
Par Bastien Scordia - 23 septembre 2025 -

Services publics : la dématérialisation, un progrès qui exclut ?

"Déshumanisation", "fractures numériques", "précarité relationnelle"... Les mots sont toujours les mêmes depuis bientôt une dizaine d'année, mais reflètent une réalité : la dématérialisation des services publics laisse de nombreux usagers sur le bord de la route.

Le rapport du Sénat, rendu public le 16 septembre 2025, tire à nouveau la sonnette d'alarme : si le numérique simplifie les démarches pour certains, il en marginalise d'autres.

Avec 82 % des démarches administratives désormais réalisées en ligne, la France a accéléré sa transition digitale. En 2024, 73 % des Français ont effectué au moins une démarche en ligne, contre seulement 33 % en 2011. Pourtant, derrière ces chiffres se cachent des inégalités criantes :

- Les personnes âgées, en situation de handicap ou précaires peinent à suivre, faute d'équipement ou de compétences.
- Les étrangers se heurtent à des plateformes complexes pour des démarches cruciales (titres de séjour, naturalisation...).
- Même les jeunes ne sont pas épargnés : 70 % des 18-24 ans déclarent rencontrer des difficultés, souvent par peur de l'erreur ou incompréhension.

Face aux blocages en ligne, l'appel téléphonique reste la solution préférée des usagers (44 % des Français rencontrent des difficultés en ligne). Pourtant, les temps d'attente interminables et les réponses peu satisfaisantes en font une solution loin d'être idéale.

Le Sénat propose des pistes pour concilier modernisation et inclusion :

- ✓ Étendre le droit à l'erreur : permettre aux usagers de corriger leurs dossiers sans sanction.
- ✓ Garantir des alternatives : maintenir des options papier ou un accueil physique.
- ✓ Lutter contre les arnaques : mieux référencer les sites officiels et combattre les plateformes payantes trompeuses.
- ✓ Renforcer France Services : développer les espaces d'accueil (2 800 lieux, dont des bus itinérants) et cibler les quartiers prioritaires et zones rurales, où la fracture numérique est la plus forte.

La dématérialisation est irréversible, mais son succès dépendra de la capacité à ne pas sacrifier l'humain sur l'autel du progrès. Comme le rappelle le Défenseur des droits depuis 2018, l'accès aux services publics doit rester un droit pour tous – pas un privilège pour ceux qui maîtrisent le numérique.





CLIQUEZ SUR LA
VIDEO POUR LA
VISIONNER OU SUR
CE TEXTE



LES PERMANENCES JURIDIQUES
DES JEUDIS 9 OCTOBRE ET 6 NOVEMBRE 2025
SE TIENDRONT EXCEPTIONNELLEMENT
AU 09 75 29 40 46.

POUR TOUTES LES AUTRES DATES, LE
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE RESTE INCHANGÉ
COMME INDIQUÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA
FGF FO EN CLIQUANT SUR CE LIEN



3 OCTOBRE GT RPS
8 OCTOBRE RENCONTRE DRH DMATES
9 OCTOBRE ACCORD TÉLÉTRAVAIL
13 OCTOBRE PLÉNIÈRE CNAS
14 OCTOBRE GT MÉDECINE
PRÉVENTION
15 OCTOBRE PRÉ CSAM



Adhérer en ligne : c'est possible !

Vous êtes administratifs, techniques, contractuels ou de la filière sociale, notre syndicat national vous offre la possibilité d'adhérer directement en ligne !

➡ **c'est simple et rapide**

il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous pour accéder directement à notre site internet

<https://www.fo-prefectures.com/>

ou de scanner le QR code directement en bas à gauche.

Bonne visite à toutes et tous sur notre site internet, et à très bientôt !



le **1** syndicat
des **PREFS, SGCD,**
SGAMI ET JA

